

Comment avons-nous été lésés de 35 M€ ?

Le **Grand Lyon** disposait d'une réserve foncière de 32 ha au lieu dit le **Grand Montout à Décines** composée de terrains agricoles à l'origine non constructibles et non viabilisés, donc de faible valeur. Pour construire l'ensemble des équipements commerciaux et hôtels aux abords du **nouveau stade**, l'acquisition de cette réserve par l'**OL** s'avérait indispensable.

Le **Grand Lyon** a toujours prétendu que le **prix de vente fixé à 40 € le m² résultait d'une évaluation objective et scrupuleuse** (prix du marché) de l'**Administration des Domaines**.

Pourtant, CANOL est en mesure de démontrer que **ce prix a été arrêté très en amont entre l'OL et le Grand Lyon** :

▪ Lors de son entrée en bourse en février 2007, l'**OL** a provisionné dans ses comptes le prix d'achat des terrains pour un montant de 40 € le m² (p. 112 rapport AMF)

▪ Dans le mensuel **Lyon Mag** de février 2008, **M. Giorgi**, président de la **société foncière du Montout**, filiale immobilière de l'**OL**, a déclaré : « **on a un accord avec Gérard Collomb mais il n'a pas encore fait voter cette somme au conseil de la communauté urbaine car avec les municipales, il ne veut pas que le prix soit divulgué pour éviter la polémique** ».

▪ Le 2 octobre 2008 (**Tribune de Lyon**), **M. Aulas** évoque le prix des parcelles du **Grand Lyon** en ces termes : « **il est défini de manière très précise à travers un protocole d'accord qui a été validé par le Grand Lyon et qui a fait l'objet d'une discussion** ». CANOL a demandé à **M. Collomb** de lui communiquer le protocole d'accord sur le prix de vente des terrains mais ce dernier a répondu que cet accord n'existait pas...

▪ En décembre 2016, **France 5** a diffusé un reportage consacré notamment au **stade de l'OL**. **M. Giorgi** confirme qu'un accord a été conclu avec le **Grand Lyon** sur le prix des terrains à 40 € le m² et **montre à l'antenne une lettre de 2009 entérinant cet accord** sans accepter de divulguer son contenu.

Après de longues démarches, CANOL a pu se procurer la lettre. Ce document confirme l'avancement des négociations sur le prix des terrains plusieurs années avant l'avis officiel donné par l'**Administration des Domaines** qui a été instrumentalisée en entérinant un accord en réalité déjà scellé depuis plusieurs années.

Ni la réglementation ni la jurisprudence n'obligeaient le **Grand Lyon** à publier un avis public de vente des terrains de la réserve foncière et de conclure in fine avec le mieux disant, mais il est **strictement interdit de convenir**, comme ici, d'un **prix notoirement inférieur au prix du marché pour des terrains qui deviendront ensuite constructibles par la décision très opportune de la Métropole**.

Au-delà de la faute morale, CANOL souligne que les contribuables ont été lésés de plus de 35 millions d'€ si l'on prend pour base une vente au vrai prix de 150 € le m² au lieu de 40.

Du mépris pour les chiffres comptables

Il est de bon ton pour les candidats à la présidentielle de mépriser une approche comptable (on n'ose pas dire

financière) de la gestion publique. Ainsi, dans l'émission politique de **France 2** de jeudi 9 février 2017, **Marine Le Pen** répondait à **François Lenglet** qui lui faisait remarquer le **coût exorbitant et non financé de ses nombreuses dépenses nouvelles** : « *J'adore votre vision comptable ! C'est tout ce que je rejette en économie* ». **Emmanuel Macron** qui se dit d'une « gauche qui se confronte au réel » déclarait pourtant à son meeting de février à **Lyon** : « *Un président, ce n'est pas un épicier. L'important, c'est d'avoir une vision, pas forcément d'être dans les détails de la comptabilité* ».

Une illustration de cet état d'esprit nous est donnée par le cas de la **crise des emprunts toxiques des collectivités locales**.

L'origine du scandale remonte aux années 2005-2008. Des banques proposent à des élus **très peu regardants**, des emprunts qualifiés de « *structurés* ». **DEXIA** est la banque qui a été la plus active dans cette malversation (voir nos bulletins n°62 et 68) <http://www.canol.fr/analyse-de-la-gestion-des-collectivites-locales.html#WgdLlg5B>

Au final, le contribuable grand **perdant**, au plan national comme au plan local, payera deux fois avec ses impôts sur le revenu et aussi ses impôts locaux. Le **Grand Lyon** avait eu la sagesse de ne pas souscrire d'emprunts structurés. Par contre, **Michel MERCIER**, alors à la tête du **Conseil général du Rhône**, avait souscrit pour **419 M€ de ces emprunts, montant insurpassé nationalement**. A sa création, en janvier 2015, la **Métropole** héritait de **64,73%** des dettes du **Conseil général**, soit **322,76 M €**. Il a fallu rembourser cette somme avec des **pénalités** pour les deux collectivités, soit **424 M €, plus que l'encours de la dette**.

La **Métropole** a ponctionné **95,6 M€** sur sa trésorerie, au détriment de sa capacité d'investissement, souscrit pour **274,7 M€** de nouveaux emprunts, sa dette s'accroît ainsi de **179 M€** et l'Etat s'est engagé à verser **146 M€** pendant 13 ans. Concernant la dette du **Nouveau Rhône**, le handicap est encore plus lourd, ses finances devenues fragiles, elle a dû emprunter à des taux plus élevés.

Les élus concernés, qui ne seront jamais inquiétés, savent quand même se plaindre de la baisse des dotations de l'Etat, et continuent de ruiner la France. De plus, en 2012, la faillite de DEXIA coûtait déjà 18 Milliards € !

« *J'entends aussi des élus locaux bons gestionnaires être choqués que l'Etat ait dépensé de tels moyens pour aider quelques-uns* » pointe **Michel Klopfer**, spécialiste des finances locales.

Métropole : Combien coûtent les ZAC ?

En examinant le compte administratif 2015, CANOL a découvert une **dépense de 40 582 538,84 €** dans le chapitre « opérations d'aménagement », avec comme libellé « **autres dépenses exceptionnelles** ».

Face à un tel montant, qui ne faisait l'objet d'aucune explication dans la délibération, nous avons demandé aux services de la **Métropole** et à **M. COLLOMB** à quoi correspondait cette somme. En absence de leurs réponses,

nous avons dû nous adresser à la **Commission d'Accès aux Documents Administratifs** pour en obtenir une.

Celle-ci a fini par nous parvenir : il s'agit de « **subventions exceptionnelles de fonctionnement** » pour l'aménagement des **Z.A.C. (Zones d'Aménagement Concertées)**. Elles sont versées à des aménageurs, exclusivement la **SERL** ou la **SEM Lyon Confluence**, pour **11 opérations différentes**.

CANOL s'étonne que, bien qu'une délibération explicitant l'opération et son financement soit votée au lancement de ces **ZAC**, aucune information ne soit donnée aux élus pour justifier ces **subventions exceptionnelles** qui, vu leur nom, doivent venir en complément des subventions ordinaires versées (celles qui sont programmées lors du lancement du programme).

La **Chambre Régionale des Comptes** s'était déjà émue en 2005 de la légèreté avec laquelle ces **ZAC** étaient gérées, en particulier par la **SERL**. Elle signalait que « le suivi financier des opérations semble négligé par la direction opérationnelle » avec « des retards importants qui ne paraissent pas justifiés par des difficultés inhérentes à ces opérations » et « pourraient traduire une insuffisante maîtrise dans la conduite de ces dernières ».

Compte tenu de la discrétion avec laquelle la **Métropole** finance ces **ZAC**, CANOL craint que leur gestion ne se soit pas améliorée depuis et constitue un réel gaspillage.

Nous avons demandé à M. COLLOMB de publier désormais chaque année le détail des sommes versées aux différentes ZAC et de nous communiquer la situation financière précise de 4 d'entre elles.

Musée des confluences

Inauguré le 19 Décembre 2014, le **Musée des Confluences** avait retenu l'attention de CANOL dès les toutes premières années de sa gestation (2001) tant il nous était apparu que le projet était une folie. Tous comptes faits le **coût final multipliait par CINQ le budget initial**, record certainement mondial.

Compte tenu des usages en la matière, nous nous attendions à des frais de fonctionnement annuels de l'ordre de 10 % du coût de construction, soit dans les 30 millions d'euros environ. Heureusement, l'énormité même du dérapage de ce projet, totalement hors normes, a fait que ce ratio, communément observé pour d'autres établissements de même nature, ne s'est pas réalisé. Après deux exercices pleins et à l'aube du troisième, il nous a donc paru intéressant d'examiner le coût réel de cet établissement culturel hors pair.

Malgré d'énormes difficultés pour l'obtenir, le compte administratif de l'année 2015 est paru et il nous faut encore, à ce jour, nous contenter des budgets prévisionnels des exercices 2016 et 2017. Les totaux des charges d'exploitation sont respectivement de **18 717 646 € pour 2015, 18 907 500 € et 17 945 000 €** pour les années suivantes et un **total de recettes respectives de 2 870 000 €, 4 020 000 € et 4 545 000 €**.

Le budget de fonctionnement tourne donc autour de 5 à 6% du coût de construction. On pourrait aussi s'attendre à une amélioration, mais encore faut-il que le compte administratif 2016 (à paraître en juin) confirme qu'il n'y a pas eu « dérapage ». C'est possible car il y aurait eu 760 000 visiteurs en 2016 au lieu des 550 000 prévus. Il n'en subsiste pas moins, compte tenu de toutes les gratuités accordées (entre 60 et 70 % des entrées) **que la Métropole doit subventionner le Musée à hauteur de**

80 % en moyenne. Il faut aussi se souvenir qu'à l'origine le montant de la subvention se répartissait à 90/10 entre la **Métropole et le Conseil Général**. Mais en septembre 2016, le Président du **Nouveau Rhône**, a déclaré forfait pour sa part, laissant à la **Métropole** la totalité de la charge.

Les habitants de la Métropole porteront donc seuls ce fardeau ... et pour longtemps. Fin 2016, après six ans de polémique, les conseillers municipaux d'Helsinki, ont su, eux, rejeter un musée à 130 millions !

Cher compostage !

Le journal **Le Progrès** du 13 mars fait état de la procédure de redressement judiciaire de **l'Association Les Compostiers**.

Le budget 2016 s'élève à 37 885€ dont seulement 3 385€ de ventes et adhésions, soit 9%. Depuis 2011 le **Grand Lyon puis la Métropole** lui a versé 192 500 € de subventions. Puisque les dettes sont de l'ordre de 20 000 €, il apparaît que l'élément déclencheur du dépôt de bilan soit **la réduction de la subvention de la Métropole qui est passée, de 2015 à 2016, de 35 000€ à 17 500€**.

Ce qui pose une fois de plus les interrogations suivantes : Pourquoi encourager la création d'entités d'une utilité discutable qui, à l'évidence, **ne peuvent exister sans une participation massive du financement public** ; La légèreté ou l'absence de contrôle de l'utilisation des subventions ; La **carence d'études rationnelles et objectives dès lors que le sujet fait partie des thèmes à la mode**.

CANOL s'insurge contre le détournement de la TEOM autant que de l'absence de politique tarifaire incitative à réduire les déchets et pour preuve ici, **l'encouragement de telles initiatives, ne sont ni efficaces ni économiques !**

Le spectacle vivant en Région Auvergne Rhône-Alpes.

La **Chambre Régionale des Comptes** a réalisé un constat sur le spectacle vivant synthétisé par la **Cour des Comptes**.

Le spectacle vivant est un spectacle englobant "le théâtre, la danse, les arts du cirque, les arts de la rue et de la marionnette, le conte, l'opéra, le cabaret et la musique jouée en public". Sont exclus les spectacles enregistrés (cinéma, audiovisuel).

Les objectifs sont l'aide à la création, la diffusion, l'accès à la culture du plus grand nombre et le rayonnement du territoire.

Les financements sont principalement des subventions de fonctionnement, d'investissement, des aides en nature (personnel, locaux, parkings, sécurité...) versées par les collectivités locales et parfois l'Etat, et, **pour une part très minoritaire, par des recettes de la billetterie**.

Dans l'ancienne **région Rhône-Alpes**, 370 M€ ont été consacrés au spectacle vivant en 2008, **soit 42 % des dépenses culturelles de ce territoire**".

La gestion est faite en direct par une collectivité territoriale ou par un opérateur, sachant que le choix du directeur et du projet artistique, est déterminant pour la réussite du spectacle.

Le tableau ci-dessous résume l'aspect financier de 10 intervenants dans le domaine du spectacle vivant.

CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Charles ROSSI

Imprimerie : LOCAMAIL, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

	Nombre spectateurs	Taux remplissage	Tarif plein	Budget en M€	M€ fonds publics	Part fonds publics
Théâtre Bourg en B	37 492	84 %	12-35 €	2,3	1,8	76%
TNP Villeurbanne	142000	95 %	23 €	9,8	7,7	79%
Théâtre Vienne	13 613	80 %	20 €	1,5	1	68%
MC2 Grenoble	110 000	82 %	Divers	13	8,6	66%
Théâtre Décines	19 521	61 %	30 €	1,5	1	69%
Berlitz	25 000	72 %	40€	1,8	1,2	64%
Nuits de Fourvière	142 000	83 %	15-55 €	10,3	3,7	36%
Jazz Vienne	175000	80 %	36-47	4,7	0,9	20%
Chaise-Dieu	23 000	71 %	37 ou 80 €	1,8	0,5	30%
Eclat Aurillac				1,9	1,5	82%

On remarque que 7 opérateurs sur 10 sont financés sur fonds publics entre 64 et 82% de leur budget ! **MC2 Grenoble**, le **TNP de Villeurbanne** et **Eclat d'Aurillac** sont les mauvais élèves de cet échantillon régional. Par ailleurs, la **Cour** relève pour **MC2 Grenoble** une « permittance », dérive selon laquelle des intermittents sont employés en quasi permanence par un même employeur.

Soulignons que **Jazz à Vienne**, **Chaise-Dieu** et **Nuits de Fourvière** sollicitent nettement moins de fonds publics et les deux premiers ont recours au bénévolat.

La **Cour des Comptes** recommande enfin de **contractualiser entre collectivités et opérateurs des "objectifs lisibles et mesurables assortis d'indicateurs permettant d'évaluer les résultats obtenus"**. Elle demande aux opérateurs de spectacle vivant de "mettre en place des **procédures formalisées en matière de commande publique**" (concernant surtout MC2) et de "mieux encadrer le recours aux intermittents du spectacle".

CANOL considère que les aides cumulées (celles en nature comprises) versées par les collectivités territoriales ne devraient pas dépasser 50 % du budget d'un spectacle vivant. Ceci afin de tirer vers le haut la qualité du spectacle vivant.

Assistants parlementaires : Inspirons-nous de l'étranger !

Comme le dit l'**IREF** (<http://fr.irefeurope.org>), nous avons besoin en **France** de plus de transparence et de contrôle chez les députés mais aussi plus de moyens pour qu'ils mènent à bien leurs missions. Les députés allemands et britanniques **disposent de budgets 2 fois supérieurs pour leur équipe. Les élus américains ont des budgets presque 10 fois plus élevés !**

L'affaire **Fillon** a mis en lumière le manque de contrôle concernant l'argent dont dispose les députés. En **Allemagne**, les élus ont interdiction de rémunérer les membres de leurs familles, discutable car une forme de discrimination. Toutefois, les vrais problèmes se situent plus dans les moyens qui sont mis à disposition des députés pour travailler. Même s'ils font de plus en plus appel aux travaux des **think tanks**, ils sont tributaires des informations délivrées par l'administration et par **l'INSEE** qui détient le monopole statistique. Ils ont besoin de personnel pour le travail de recherche nécessaire à la préparation des lois et autres amendements. N'oublions pas :

c'est aux députés de vérifier le budget et de contrôler l'efficacité de la dépense publique. En ont-ils les moyens ?

En **France**, ce sont environ **108 000 euros/an** qui sont alloués à chaque député pour rémunérer son personnel. Au **Royaume-Uni**, les membres de la **Chambre des Communes** disposent de l'équivalent de **180 000 euros/an** ! Plus de 3 personnes travaillent en moyenne à temps plein à leur service. Rappelons que ces mêmes députés bénéficient aussi de l'**aide du NAO (National Audit Office)** qui est un organisme dont les missions sont plus importantes que celles de la **Cour des Comptes** car il doit contribuer à faire faire des économies concrètes d'argent public.

Alors que le **NAO** exige d'obtenir des résultats chiffrés, la **Cour des Comptes** se contente de vérifier les comptes en formulant des recommandations. Le **NAO** présente ses rapports au Parlement dans un contexte très médiatisé, son personnel provient en très grande partie du secteur privé. Le **Parlement britannique** est dans l'obligation de suivre les recommandations du **NAO**.

Les députés du **Bundestag** allemand bénéficient d'abord d'une enveloppe de **13 645 euros par mois** qui doit couvrir l'indemnité (le salaire) du parlementaire ainsi que ses autres dépenses régulières. A cela s'ajoute le budget de son personnel qui s'élève à 240 000 euros/an. C'est pratiquement **130 % de plus que la somme dont dispose un député français !**

A la **Chambre des Représentants**, les élus américains ont environ **900 000 euros/an** pour leur équipe avec lesquels ils peuvent employer jusqu'à **18 personnes** ! Le népotisme y est interdit et les dépenses sévèrement contrôlées.

Ce dont nous avons besoin en **France** c'est, bien sûr, plus de transparence et de contrôle chez les députés mais aussi plus de moyens pour qu'ils mènent à bien leurs missions en toute indépendance. **N'oublions pas : ce sont eux les élus du peuple.**

La coûteuse gestion des impôts locaux !

Ce n'est pas CANOL qui le dit, c'est la Cour des Comptes ! La gestion de nos impôts locaux en France **occupe 15 375 agents et coûte 1,422 milliard d'euros**, soit 17,4% des 8,164 milliards qu'a coûté notre **Ministère des Finances** en 2015.

Cette collecte ne rapporte que (!) **79,1 milliards**, desquels il faut déduire 1,702 milliard de dégrèvement, 128 millions de remises gracieuses et 586 millions d'irrecouvrables. Le **rendement est nettement inférieur à celui de l'impôt sur le revenu.**

La **Cour des Comptes** relève « *des dysfonctionnements dans la chaîne de production fiscale avec de nombreux retards d'actualisation : défaillance des services de publicité foncière, erreurs déclaratives, traitements imparfaits.* »

Si cela tient à la complexité du calcul des valeurs locatives cadastrales, la **Cour des Comptes** ne propose cependant pas de solutions précises, si ce n'est l'amélioration de l'outil informatique et des recoupements avec l'impôt sur le revenu et les distributeurs d'énergie.

L'**IFRAP** (Institut Français de Recherche sur l'Administration Publique) a étudié la question et **propose de supprimer progressivement la taxe d'habitation et de la convertir en une imposition sur le revenu, additionnelle de celle-ci, et arbitraire par les collectivités elles-mêmes.**

C'est un peu ce que **propose CANOL** depuis juin 2006 (cf bulletin n°26), une piste qui permettrait de **rendre les impôts locaux beaucoup plus équitables, et de simplifier énormément la gestion administrative et le recouvrement mais qui aurait comme inconvénient de faire disparaître plus de 10 000 emplois à Bercy !**

Budget Métropole de Lyon : Où sont les économies promises par sa création ?

Le **Grand Lyon** vient de présenter son **budget pour 2017** que nous avons donc examiné avec les considérations suivantes :

- Il s'agit de l'ensemble des budgets, inclus les budgets annexes des Eaux, de l'assainissement, du Réseau de chaleur, des opérations d'Urbanisme en régie directe et du restaurant administratif.
- La comparaison est faite par habitant avec une évolution annuelle de la population nulle (1 358 625 habitants).
- Les dépenses par fonction ont été calculées **en net**, c'est-à-dire recettes correspondantes déduites.

	montant global (K€)		montant par habitant		croissance par habitant	
	2016	2017	2016	2017	Montant	par hab.
recettes fonctionnement	2 638 453	2 653 856	1 941 €	1 953 €	11 €	0,6%
dotations de l'Etat	566 440	526 197	417 €	387 €	- 30 €	-7,1%
Fiscalité	1 641 543	1 692 482	1 208 €	1 245 €	37 €	3,0%
dépenses fonctionnement	2 383 227	2 422 321	1 754 €	1 782 €	29 €	1,6%
dépenses de personnel	424 462	431 046	312 €	317 €	5 €	1,6%
ratio personnel/fonct.			17,8%	17,8%		
Epargne brute	255 226	231 535	188 €	170 €	- 17 €	-9,3%
Epargne nette	71 334	59 348	52 €	44 €	- 9 €	-16,8%
Dépenses d'équipement	465 838	491 577	343 €	362 €	19 €	5,5%
Dettes au 31/12	2 100 385	2 182 985	1 546 €	1 606 €	61 €	3,9%

Les recettes de fonctionnement :

- Elles augmentent globalement de 0,6% (11 € par habitant) pour atteindre 1 953 € par habitant.
- Les recettes fiscales augmentent de 37 €/hab. (+3%) et compensent largement la baisse des dotations, qui représente 30 €/hab. (-7,1%).

Dépenses de fonctionnement :

- Malgré une inflation nulle, les dépenses de fonctionnement **augmentent de 1,6%** pour atteindre 1 782 € par hab. Cette croissance est **supérieure à l'augmentation des recettes (+0,6%)**.
- Les frais de personnel augmentent de 1,6% et représentent toujours 17,8% des dépenses de fonctionnement
- Le Grand Lyon verra ses charges financières baisser de 21 € par habitant.
- La contribution de la **Métropole** au budget **du Nouveau Rhône** devrait baisser de 2,6% (2€ par hab.).

L'épargne brute (ou capacité d'investissements)

- Du fait d'une croissance des dépenses supérieure à celle des recettes, le solde de fonctionnement est en diminution de 9,3% (-17 €)
- Après remboursement de l'annuité d'emprunts, il ne reste pour l'épargne nette que 44 € (-16,8%) alors qu'elle était de 52 €/hab. l'an passé.

Les dépenses d'équipement

- Elles devraient augmenter de 5,5% (+ 19€) et atteindre 362 € par habitant.

La dette

- Compte tenu que les nouveaux emprunts seront supérieurs aux remboursements prévus, elle augmentera de 61 € par habitant (+3,9%) et devrait atteindre 2.182 millions d'euros en fin d'année, soit 1 606 € par habitant.

Les dépenses nettes par domaine

- Celles d'administration générale augmenteront de 1,7%. Elles représentent 13% des dépenses nettes de fonctionnement.
- Les dépenses sociales, issues du **département du Rhône**, atteignent 478 €/hab. Elles représentent 48% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. Elles devraient augmenter de 2,4% (12 €/hab.). Elles sont difficilement maîtrisables du fait que la plupart des indemnités versées et des compensations encaissées sont **décidées par l'Etat**.
- Les fluctuations des autres dépenses sont relativement faibles. Les principales sont :
 - ✓ Les transports, à 142 €/hab., baissent de 3,7% du fait de la baisse de la subvention au **SYTRAL**.
 - ✓ L'aménagement du territoire, avec 76 €/hab., augmente de 7 €/hab. (+7,6%)

• Le produit de la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** va encore **générer un excédent illégal : près de 46 millions d'euros**, soit 54% de plus que le coût du service. Le **Grand Lyon se moque des décisions de justice et aucune autorité ne l'oblige jusqu'à présent à les appliquer. Ceci va occasionner une nouvelle action en justice de CANOL !**

En conclusion, nous ne constatons dans ce nouveau budget :

- Aucun esprit d'économie, la baisse des dotations de l'Etat étant largement compensée par la hausse de la fiscalité et celle des dépenses sociales par la baisse des intérêts versés.
- Aucune des synergies nouvelles que la mise en place de la Métropole était censée créer.

Echec de l'Etat : pour une société de libre choix

C'est le titre du dernier ouvrage de **l'IREF (Institut de recherches Economiques et Fiscales)**, écrit par **Jean-Philippe DELSOL et Nicolas LECAUSSIN**. **CANOL** recommande vivement la lecture de ce livre :

« Avec notre argent dépensé sans compter, **l'Etat a non seulement échoué à redresser la France, mais il a aggravé une situation économique et sociale déjà difficile. Il est temps de changer de cap.**

A cet effet, cet ouvrage expose une autre orientation, radicale et efficace, s'appuyant sur des exemples concrets. Il ne s'agit pas de délivrer un programme de plus, mais de rechercher les voies nouvelles qui pourraient être empruntées pour réactiver les intelligences, les énergies et les volontés de tous ceux, nombreux, qui y sont prêts pour autant qu'ils ne soient plus bridés par trop de contraintes administratives, fiscales, politiques ou sociales. Il faut **rendre aux Français la responsabilité de leur vie** dans le respect mutuel que l'Etat est là pour faire respecter en dernier ressort.

Dans cet esprit sont énoncées diverses propositions peu conformistes pour ouvrir à la concurrence **la Sécurité Sociale**, le **RSI**, **l'Unédic** ou les caisses de retraite, pour évoluer vers des impôts allégés, simples et à taux proportionnels permettant de supprimer toutes les niches et de rétablir une meilleure justice fiscale, pour rendre aux parents la liberté de choisir l'école de leurs enfants, pour limiter l'intervention de **l'Union Européenne** et en même temps renforcer l'Etat dans ses missions régaliennes de protection. Il s'agit plus généralement de permettre aux Français d'exercer une liberté responsable de laquelle pourra naître un état de droit et une société civile vivifiés pour le plus grand bien de tous. »

Les 12 travaux de l'iFRAP pour le prochain Président

Nous voilà au moment crucial de la présidentielle de 2017. Il est temps de réfléchir sur les réformes et l'évolution des finances publiques proposées pour le prochain quinquennat. Les objectifs à atteindre ? Diminuer la part des dépenses publiques, réduire le déficit et la dette par rapport au PIB, baisser les impôts et le taux de prélèvements obligatoires. Non pas pour faire plaisir à la **Commission européenne** mais pour relancer la création d'emplois marchands et renouer avec une croissance au-dessus de 2 % par an, ce dont nous sommes loin depuis 2012. L'**iFRAP** a édité un recueil de 12 travaux qui visent à remettre la **France** sur une **trajectoire comparable à celle de nos voisins**. Les dossiers peuvent être retrouvés sur : <http://www.ifrap.org/publications>

1 Libérer le droit du travail

La **France** est le pays dont la réglementation du travail est la plus lourde, **la durée légale de travail est la plus faible et le salaire minimum le plus élevé et le plus rigide avec les salariés de statut public les plus nombreux**.

L'**iFRAP** propose notamment de revoir les conditions de licenciement économique, d'autoriser les renouvellements de CDD, permettre aux accords collectifs d'entreprise de déroger aux accords de branche et le recours direct au référendum d'entreprise, créer un Smic jeunes et un Smic régional, restaurer la possibilité de contrat à temps partiel et mettre fin au monopole syndical.

2 Baisser de 100 milliards les impôts et cotisations

Avec **360 taxes et impôts**, la **France est médaille d'or de la complexité fiscale**. Elle caracole en 2014 à plus de 45 % de taux de prélèvements obligatoires quand le Royaume-Uni est à 34 % et l'Allemagne à 38 %.

Les entreprises tricolores acquittent des prélèvements beaucoup plus lourds que leurs homologues allemandes ou britanniques. L'écart de fiscalité est de 200 milliards d'euros avec l'**Allemagne** et de 230 milliards d'euros avec le **Royaume-Uni**.

Pour les ménages, les premiers niveaux de revenus sont bien moins imposés en France qu'au Royaume-Uni où les revenus de la solidarité y sont imposés, et pour la fiscalité du capital, le taux d'imposition est clairement exorbitant. Nous sommes le seul pays à conserver un impôt sur la fortune aussi lourd, doublonnant avec les taxes foncières.

L'**iFRAP** propose notamment pour les entreprises de **baisser les taxes sur la production** et la fiscalité économique locale en la basculant sur l'IS qui baisserait progressivement à 20 %, baisser les cotisations employeurs en priorité et en passer une partie sur les cotisations salariales. Pour les ménages, baisser les droits de succession et exonérer les petits porteurs, aligner les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine et de l'épargne sur ceux frappant les revenus d'activité ; basculer partiellement la fiscalité locale foncière et la taxe d'habitation sur l'IR, moyennant une part additionnelle votée par le bloc communal, **supprimer l'ISF et augmenter la TVA de deux points**.

3 Zéro déficit

De nombreux pays ont su réagir, réformer et adopter des outils efficaces à même de les remettre sur les rails du sérieux budgétaire. **La France semble avoir un problème avec les règles budgétaires** et le respect de ses engagements européens : le déficit ne doit pas dépasser 3 % du PIB et la dette publique ne doit pas dépasser plus de 60 % du PIB, « **règle d'or** » **budgétaire à inscrire dans leurs Constitutions** et le déficit structurel ne peut dépasser 0,5 % du PIB. **La France a refusé et la dette est de 97,6 % du PIB fin 2015**. Pour réduire les déficits publics afin de retrouver des marges de manœuvre, l'**iFRAP** propose notamment d'interdire de financer des dépenses de fonctionnement avec des crédits prévus pour des dépenses d'investissement, le rehaussement de la LPFP au niveau constitutionnel, l'adoption d'un budget global triennal et un plafond de dépense annuel glissant ; rendre les ministères responsables de leurs budgets y compris pour leurs opérateurs sous tutelle, généraliser la pratique des coupes automatiques de productivité dans les crédits budgétaires ; **créer un organisme rattaché au Parlement chargé de produire un chiffrage contradictoire des projets de loi** dans une optique de « trilogie » de gestion et fusionner les corps d'inspection en un Comité national d'audit; enfin réformer totalement le financement des collectivités territoriales en instaurant un Pacte de stabilité interne.

4 Une allocation spéciale unique et fiscalisée

En France, il souvent plus intéressant de cumuler les aides sociales que de travailler que de cumuler des aides sociales, surtout pour les petits revenus. Leur coût et les difficultés de gestion, plus de **110 aides auprès de 330 guichets**, poussent les candidats à proposer l'idée d'une allocation sociale unique pour remplacer les dépenses sociales qui sont en train d'exploser.

La proposition de l'**iFRAP** est de mettre en place une **allocation sociale unique, ASU** issue de la fusion des 47 aides sous conditions de ressources, pour économiser 10 milliards d'euros à la fois sur les frais de gestion et leur versement, plafonnée à 2 500 euros par mois, aides et revenus du travail, cumulés. L'ASU sera fiscalisée de la même manière que le revenu issu du travail ; La gestion sera unique et centralisée dans un organisme régional qui serait directement renseigné de la situation de chaque foyer fiscal par les services fiscaux, avec un compte en ligne pour chaque bénéficiaire afin de suivre sa progression au mois le mois.

5 Sortir de la gestion paritaire

Le paritarisme français compte des dizaines de milliers de mandats paritaires qui n'ont jamais proposé des pistes d'amélioration sérieuses, ni de réformes crédibles. Il a perdu sa légitimité et doit disparaître au profit d'un paritarisme de négociation. L'**IFRAP** propose d'instaurer un **chèque syndical** pour que les syndicats ne vivent plus que des cotisations de leurs adhérents, de mettre les caisses d'Assurance maladie en concurrence, de supprimer l'ensemble des régimes spéciaux de retraite, de mettre en place une assurance chômage unique, d'externaliser au secteur privé l'accompagnement des demandeurs d'emploi et de confier aux seules entreprises et branches professionnelles, la formation des salariés.

6 Stopper la création de logements sociaux

La France dépense plus de 40 milliards d'euros par an pour la politique publique du logement (2,3 % du PIB, un chiffre deux fois supérieur à la moyenne européenne) avec une augmentation de 53 % du parc social entre 1985 et 2011, c'est une fuite en avant. L'**IFRAP** propose de simplifier les structures pour baisser les coûts de gestion.

7 Une trajectoire des finances publiques

L'**IFRAP** propose une **baisse des dépenses de 100 milliards d'euros**, dont 23 milliards de cessions d'immobilier sur la période 2017-2022 sauf pour les retraites où les réformes durent jusqu'en 2027 ; baisses de prélèvements obligatoires de 90 milliards jusqu'en 2024 ; des cessions d'actifs venant augmenter les recettes de 20 milliards d'ici 2024 pour atteindre moins de 80 % de dette par rapport au PIB dès 2026 ; fixer un maximum de 50 % de dépenses par rapport au PIB en 2022 ; dès les cinq premières années, baisse de la fiscalité sur le capital et diminution de la fiscalité sur les entreprises. Ainsi le PIB marchand de la France devrait remonter fortement d'ici à 2022 et atteindre, cette année-là, 1 723 milliards d'euros. C'est fondamental car **la création de valeur ajoutée marchande permet la création d'emplois marchands : 739 000 d'ici 2022.**

8 La fonction publique

Avec 278 milliards d'euros de dépenses en 2014, la masse salariale des personnels publics représente toujours **13 % de notre richesse nationale** quand les Allemands sont à 7,7 % et les Britanniques, à 9,5 %. L'**IFRAP** propose de réduire de 440 000 le nombre de postes d'ici 2022 dans les trois fonctions publiques sauf dans le régalié où il est prévu d'embaucher 15 000 agents, et de ramener à 11 % le poids des rémunérations des agents publics dans le PIB, soit 15 milliards d'euros d'économies d'ici 2022.

9 Libérer nos écoles, collèges et lycées

La dépense en matière d'éducation est colossale en France : 93,5 milliards d'euros en 2014, tous financeurs confondus. En 2011, l'**OCDE** soulignait que l'absence de réforme structurelle aggravait la performance des élèves sur le long terme. Ainsi les résultats du système éducatif français dans l'étude comparative internationale des systèmes d'éducation, **PISA**, montrent qu'entre 2003 et 2013, il y a eu grosse baisse de qualité. L'**IFRAP** propose notamment une politique éducative décidée au niveau local avec suppression des académies remplacées par des agences régionales. *Domage de ne pas proposer le chèque éducation qui a le mérite de redonner le choix aux parents pour l'éducation de leurs enfants (comme en Suède).*

10 La transition énergétique

Si l'avenir de la planète est un sujet prioritaire, les conséquences de la loi sur la transition énergétique doivent être étudiées rationnellement. L'**IFRAP** propose notamment de plafonner les prélèvements sur l'énergie au niveau de 2010, favoriser le chauffage individuel, ouvrir le marché du nucléaire en France à de nouveaux constructeurs ; accentuer les recherches sur le photovoltaïque, l'hydrogène, la biomasse de seconde et troisième génération, le stockage, le nucléaire et supprimer les subventions et les tarifs d'achat garantis aux énergies renouvelables.

11 Mandats politiques

Notre pays compte 645 124 élus. 577 députés, 348 sénateurs, 74 députés européens, 1 880 conseillers régionaux malgré la réduction du nombre de régions, 4 108 conseillers départementaux, 36 000 maires et 521 661 de conseillers municipaux, sans compter les 80 400 élus intercommunaux ! Il est clair qu'il va falloir, pour réorganiser le millefeuille français, réduire le nombre de mandats, entamer avec courage la baisse du nombre de strates et du nombre de mandats locaux. Pour y parvenir, supprimer les strates intercommunales et départementales ; réduire le nombre de parlementaires à 350 députés et 150 sénateurs ; Enfin, pour permettre le renouvellement de la vie politique, il faut introduire **une limitation des mandats dans le temps** (deux ou trois consécutifs) et au même titre l'obligation de démission de la fonction publique dans le cadre d'un engagement politique.

12 Retraites et santé

Les systèmes de retraite et de santé français constituent les postes de dépenses de loin les plus importants de notre protection sociale. Et avec respectivement 14 % et 12 % du PIB, ils se situent parmi les plus chers des pays d'Europe. Il faut reporter l'âge l'égal à 65 ans en 2028 ; créer un régime unique et universel par points public et privé ; Introduire une part de capitalisation sans augmenter le montant total des cotisations.

La santé est un risque aléatoire et la qualité de la prestation de soin (hôpital, médecine de ville, médicaments) est très variable. Le gérant doit se poser plusieurs questions : quel prix accepter de payer ? Quel fournisseur de soins recommander à ses assurés ? Quels progrès thérapeutiques encourager ? C'est ce rôle complexe qui justifie une diversité de gérants de l'assurance maladie et leur mise en concurrence régulée par l'État.

L'union fait la force !

BULLETIN D'ADHESION 2017

72

à retourner à : CANOL - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :@.....

souhaite adhérer à CANOL et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 30 € - membre bienfaiteur : 75 € ou plus)

le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2016.

souhaite recevoir les bulletins sous forme papier

peux consacrer un peu de mon temps pour aider CANOL. Merci de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.